



Opposition à une demande préalable de travaux

Par **jm_83**, le **03/11/2012** à **00:10**

Bonjour,

J'ai déposé une demande préalable afin de réaliser la rénovation de deux fenêtres.

Aujourd'hui ces "fenêtres" sont composées de carreaux de verre donnant sur une rue.
Mon projet est de remplacer les carreaux de verre par deux fenêtres isolées (triple vitrage).

La mairie a refusé ces travaux au motif que l'une des fenêtres est plus large que haute et que le PLU interdit la création d'ouvertures plus larges que hautes.

Ce que je ne comprends pas c'est que les ouvertures ont été faites dans les règles (avec un permis de construire) en avril 1982.

Est-ce que le fait de passer de carreaux de verre à des fenêtres fait que la mairie considère que c'est une création d'ouverture et non une rénovation ?

Ai-je un recours, non pas pour embêter la mairie mais pour pouvoir isoler mon salon/salle à manger ?

En vous remerciant

Jean-Marc